

Mairie d'ARDOIX

**ARRETE DE POLICE N° 2025-03-31-016
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**Ruelle de Prépeysseau
(au droit du n° 110 Rue du Théâtre)
Commune d'ARDOIX**

LE MAIRE

- VU le code de la route,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la voirie routière,
- VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- VU la demande de Monsieur Mathieu Faure, Société Maison d'Ici à Tournon sur Rhône en date du 31 mars 2025,

CONSIDERANT que pour le stationnement d'une benne pour dépôt de gravats et assurer la sécurité des personnes chargées de la réalisation des travaux ainsi que des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

A R R E T E

ARTICLE 1

La circulation sera interdite Ruelle de Prépeysseau (au droit du n° 110 Rue du Théâtre) dans les conditions définies ci-après.

Cette réglementation sera applicable pour la journée du mercredi 9 avril de 8 heures à 18 heures.

ARTICLE 2

La circulation de tous les véhicules sera interdite sur cette portion de voie communale. Le demandeur mettra en place une benne sur la ruelle de Prépeysseau de façon à ce qu'elle n'obstrue pas la circulation des usagers et des secours sur la rue du Théâtre.

.../...

ARTICLE 3

La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

ARTICLE 4

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmeries à Satillieu,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à Privas,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers d'Ardoix,
- M. Mathieu Faure, Assistant au Maître d'ouvrage de la société Maison d'ici à Tournon sur Rhône.

Fait à ARDOIX, le 31 mars 2025

Le Maire,




Sylvie BONNET